



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 octobre 2018

Original : français

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-neuvième session

### Compte rendu analytique de la 713<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 2 octobre 2018, à 15 heures

*Président(e)*: M<sup>me</sup> Dalil .....(Afghanistan)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents ([DMS-DCM@un.org](mailto:DMS-DCM@un.org)).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.18-16376 (F) 041018 171018



\* 1 8 1 6 3 7 6 \*

Merci de recycler



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Débat général** (suite)

1. **M<sup>me</sup> Bard** (Suède) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Suède et le HCR ont signé un accord de partenariat stratégique, qui assure à l'organisation un financement prévisible d'un montant d'environ 385 millions de dollars de contributions non préaffectées. Consciente de la nécessité de mieux partager les responsabilités, la Suède appuie sans réserve le pacte mondial sur les réfugiés et souhaite participer à sa pleine mise en œuvre. En signe de solidarité avec les pays d'accueil et compte tenu de l'importance des réinstallations, le Gouvernement a cette année augmenté son quota de réfugiés, qui est désormais de 5 000 personnes. En outre, le pays soutient le HCR dans les efforts qu'il déploie pour éradiquer l'apatridie d'ici à 2024.

2. **M. Ungern-Sternberg** (Allemagne) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Allemagne assume sa part de responsabilité en aidant les réfugiés et les communautés qui les reçoivent et en accueillant des réfugiés sur son sol. Elle se place au sixième rang des pays qui accueillent le plus de réfugiés et a porté à 10 000 le nombre de places de réinstallation pour 2018-2019. En outre, le Gouvernement allemand collaborera avec le Gouvernement français sur la question de la protection des travailleurs humanitaires et espère en faire profiter le HCR.

3. **M<sup>me</sup> Farani Azevêdo** (Brésil) dit que son pays a participé à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, témoignant de sa volonté d'établir un cadre solide pour le partage des responsabilités. Le Brésil applique déjà certains éléments du pacte. Ainsi, il a créé un comité interministériel chargé de coordonner la réponse apportée au mouvement des ressortissants vénézuéliens, dont il accueille aujourd'hui 75 000 demandeurs d'asile et migrants. Aux frontières, un centre d'accueil met à leur disposition des services d'enregistrement et d'information et de la nourriture et leur fournit des soins de santé et un soutien psychosocial. Tous les demandeurs d'asile et les migrants ont accès gratuitement aux systèmes nationaux de santé et d'éducation. Les personnes vulnérables, quant à elles, sont hébergées à Boa Vista et Pacaraima dans 12 camps gérés par le Brésil, en collaboration avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Afin d'atténuer la pression aux frontières de l'État du Roraima, le Gouvernement aide les Vénézuéliens qui souhaitent s'établir ailleurs dans le pays ; d'ici à la fin de 2018, 5 000 d'entre eux seront ainsi réinstallés. Une des retombées positives de cette stratégie de réinstallation a été le renforcement de la capacité d'accueil du pays dans son ensemble. Malgré ces difficultés, le Brésil participe aux initiatives du mécanisme de soutien conjoint aux pays de réinstallation émergents et s'engage à continuer de réinstaller des réfugiés originaires d'Amérique centrale.

4. **M. Aleman Perez** (République bolivarienne du Venezuela) dit que son pays a toujours reçu des migrants et des réfugiés : il a notamment accueilli 5,6 millions de Colombiens, 1 million d'Asiatiques, 1 million d'Arabes, 500 000 Péruviens, 500 000 Équatoriens et 400 000 Italiens qui ont tous pu bénéficier gratuitement de tous les programmes mis en place dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de l'alimentation. À l'heure actuelle, sur les 2,5 millions de logements construits gratuitement par l'État vénézuélien, 438 000 sont occupés par des familles colombiennes. En outre, plus de 11 millions de consultations médicales ont été réalisées à titre gracieux auprès de migrants colombiens dans le cadre du système de santé Barrio Adentro. Cependant, le Venezuela n'a jamais reçu, de la part du HCR ni de tout autre organisme international, d'aide financière pour alléger le coût de ces programmes sociaux auxquels les migrants prennent également part. Le Venezuela est conscient de la contribution non négligeable de ces diasporas étrangères au développement économique, social et culturel du pays et, il y a moins d'une semaine, le Président Maduro a naturalisé quelque 8 500 migrants. Par ailleurs, les Vénézuéliens et Vénézuéliennes qui avaient quitté le pays reviennent sur le territoire. Le Venezuela espère que le HCR appuiera le plan de retour volontaire qu'il a mis en place pour traiter les milliers de demandes qu'il reçoit.

5. **M. Winder** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dit que son pays souscrit à la Déclaration faite par l'Union européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Le HCR doit faire face à l'augmentation du nombre de personnes déplacées et trouver des solutions politiques durables dans des contextes incertains et complexes. Le Royaume-Uni, qui demeure l'un des pays qui respectent l'objectif de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide au développement, a notamment versé 129 millions de livres sterling au plan d'aide en faveur des réfugiés rohingya et annoncé une contribution de 450 millions de livres sterling pour la Syrie et sa région. Le HCR devra mettre en œuvre les contrôles appropriés sur le terrain et établir en toute transparence des rapports sur l'utilisation des contributions reçues. En outre, conformément à l'engagement pris en 2015 d'accueillir 20 000 personnes touchées par le conflit en Syrie, plus de 12 800 réfugiés de cette région ont entamé une nouvelle vie au Royaume-Uni.

6. Le Royaume-Uni souhaite tout particulièrement contribuer à améliorer, dans l'ensemble du secteur humanitaire, les normes de prévention et de répression de l'exploitation, de la violence et du harcèlement sexuels. Il accueillera le 18 octobre 2018 un sommet international consacré à ces sujets, au cours duquel les acteurs humanitaires présenteront les mesures qu'ils comptent prendre. Par ailleurs, le HCR devra adapter ses effectifs et ses modes de fonctionnement pour endosser le rôle de coordonnateur de la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés. Il devra également renforcer sa collaboration avec les partenaires sur le terrain, notamment en mettant en œuvre des missions conjointes d'évaluation indépendantes axées sur les besoins des réfugiés.

7. **M<sup>me</sup> Tichy-Fisslberger** (Autriche) dit que les crises et instabilités en Syrie, au Soudan du Sud, en Afghanistan, au Myanmar, en Libye et dans d'autres pays continuent de causer des déplacements massifs de populations. C'est pourquoi l'Autriche reste l'un des pays qui accueillent le plus de personnes relevant de la compétence du HCR. En plus de fournir des logements et des soins de santé de base à ces personnes, le Gouvernement a considérablement augmenté les dépenses qu'il alloue à l'intégration sociale et versé 1 million d'euros au HCR pour soutenir son opération en Libye. Par ailleurs, il a lancé un plan d'action en 50 mesures visant à renforcer la protection des personnes déplacées dans leur propre pays.

8. **M. Namwamba** (Kenya) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Il espère que le pacte mondial sur les réfugiés, une fois adopté, permettra de donner un nouveau départ aux réfugiés, dont le nombre ne cesse de croître. Cette tendance s'observe également au Kenya, qui accueillait au mois d'avril 461 000 réfugiés, auxquels se sont ajoutés en août 9 000 réfugiés provenant principalement du Soudan du Sud. Malheureusement, les mesures de rapatriement volontaire n'ont pas permis de réduire le nombre total de réfugiés résidant au Kenya. C'est pourquoi le pays a signé avec d'autres membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) la Déclaration de Nairobi visant à alléger la charge pesant sur les pays d'accueil, à élargir l'accès à la réinstallation dans des pays tiers et à soutenir les pays d'origine. En outre, le Gouvernement a élaboré un projet de mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, qui servira aussi de base pour la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi, ainsi qu'un projet de lignes directrices concernant l'éducation des réfugiés. Pour finir, M. Namwamba dit que les réfugiés relèvent de la responsabilité de la communauté internationale et qu'il est donc regrettable que le nombre de places de réinstallation dans des pays tiers ne cesse de diminuer, ce qui fait peser une charge disproportionnée sur des pays comme le Kenya.

9. **M. Jespersen** (Danemark) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne. Les déplacements forcés constituent un défi du point de vue à la fois de la protection humanitaire et du développement, défi que les pays en développement qui accueillent 85 % des personnes déplacées n'arrivent pas à relever et pour lequel ils peuvent légitimement solliciter l'aide de la communauté internationale. C'est précisément ce qui a justifié la conclusion du pacte mondial sur les réfugiés, que les États devront s'atteler à mettre pleinement en œuvre. Les méthodes de prise en charge des personnes déplacées doivent changer, et le fait que les réfugiés doivent être couverts par les systèmes de santé et d'éducation des pays d'accueil, avoir accès au marché du travail et jouir de leur liberté de mouvement supposera de débloquer davantage de fonds à l'appui du financement des

activités de développement. Il conviendra d'offrir aux réfugiés des solutions durables, en veillant à ce qu'ils soient intégrés au niveau local dans un pays voisin ou, lorsque les circonstances le permettent, à ce qu'ils bénéficient d'un rapatriement volontaire et durable dans leur pays d'origine. Il s'agit là d'une nouvelle donne dans la gestion des déplacements forcés, et chacun devra adapter ses méthodes de travail, à commencer par le HCR, qui devra mieux définir ses priorités stratégiques en matière de protection et mettre sur pied des solutions adaptées pour répondre aux différentes situations. Pour cela, le Haut-Commissariat devra revoir sa structure organisationnelle, définir de nouvelles priorités et faire en sorte de changer l'état d'esprit de son personnel.

10. Concrètement, le Danemark a porté le montant des fonds alloués au financement de l'action humanitaire à un niveau sans précédent et a en outre augmenté son budget de développement afin de venir en aide à certains pays du Moyen-Orient et à plusieurs pays touchés par des déplacements forcés prolongés, parmi lesquels l'Ouganda, l'Éthiopie, le Kenya, l'Afghanistan et le Bangladesh. Au total, il a versé au titre de l'aide au développement plus de 300 millions de dollars, dont 72 millions à des États appliquant le Cadre d'action global pour les réfugiés. Le Danemark insiste sur la nécessité de recueillir et d'analyser des données relatives aux déplacements massifs de population, et appuie à ce titre le nouveau centre commun de données créé à Copenhague par la Banque mondiale et le HCR. Il participera en outre au Forum mondial pour les réfugiés prévu en 2019. Enfin, dans le cadre de son accord de partenariat avec le HCR, il continuera à verser à cette institution des contributions pluriannuelles non préaffectées qui lui donneront une plus grande latitude dans la définition de ses actions humanitaires.

11. **M. Šćepanović** (Monténégro) se félicite de l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés, qui permettra de répondre sans attendre aux mouvements de population et de venir en aide aux pays d'accueil. Le Monténégro a élaboré un plan d'action et mis en place une équipe opérationnelle chargée de faire face à tout éventuel afflux soudain de populations. Il a ouvert un centre pour migrants et a créé plusieurs centres d'accueil pour réfugiés. La police des frontières assure en outre une présence aux frontières et le long des grands axes routiers menant aux points de contrôle. Le Monténégro mène de multiples activités destinées à améliorer la situation socioéconomique des réfugiés et des personnes déplacées, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale. La loi relative à la protection internationale et temporaire des étrangers du 1<sup>er</sup> janvier 2018 a institué des mécanismes efficaces de protection et de traitement équitable des demandeurs d'asile similaires à ceux des autres pays de l'Union européenne, et porté création d'un mécanisme compétent chargé de déterminer les cas d'apatridie. Concrètement, en coopération avec les pays voisins, le Monténégro est parvenu à offrir une solution de logement durable à 6 063 personnes déplacées (à l'intérieur du territoire ou non). Face à l'augmentation du nombre de migrants, le Monténégro devra se doter d'autres centres d'accueil et aura à cette fin besoin de fonds supplémentaires pour assurer la prise en charge des intéressés tout au long de la procédure de détermination de leur statut.

12. **M<sup>me</sup> Batistić Kos** (Croatie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne. La Croatie appuie pleinement le pacte mondial sur les réfugiés et invite les autres États membres à en faire de même. Les régions étant mieux placées que les pays pour faire face aux crises migratoires toujours plus nombreuses, la Croatie n'a eu de cesse de coopérer avec les pays de l'Europe du Sud-Est et les organisations internationales aux fins de la mise en œuvre du Programme régional de logement prévu dans le Processus de Sarajevo. Ainsi, avec l'aide des partenaires régionaux et dans le cadre de programmes de reconstruction et de logement, les autorités croates ont pu faciliter le retour de nombreuses personnes déplacées, de rapatriés et de réfugiés. Le nombre de demandeurs d'asile a beaucoup augmenté en Croatie par rapport aux années précédant les crises migratoires et on peut imaginer que les migrations prendront encore de l'ampleur dans les années à venir. Le nombre de demandes de protection internationale s'élevait à 211 en 2015, contre 2 234 en 2016 et 1 887 en 2017.

13. **M. Gaffey** (Irlande) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne. Il se félicite de la participation croissante de la Banque mondiale à la gestion des crises migratoires. Il note avec préoccupation que malgré l'augmentation annuelle du budget du HCR, le montant dépensé quotidiennement par réfugié continue de baisser.

Certaines crises migratoires recevant davantage d'attention et monopolisant davantage de fonds que d'autres, la qualité de l'assistance apportée à chaque réfugié varie d'une région à l'autre. C'est pourquoi l'Irlande préconise aux États de verser aux organisations œuvrant sur le terrain des contributions non préaffectées, qui leur permettent d'allouer des fonds en fonction des besoins qu'elles estiment prioritaires. Dans le cadre de son programme de protection des réfugiés, l'Irlande a accueilli depuis 2015 plus de 800 réfugiés venus de Syrie, et s'est engagée à offrir pour la période 2018-2019 1 200 places de réinstallation dans le cadre du programme conjoint de réinstallation HCR/UE. Au cours de cette même période, 530 proches de réfugiés seront accueillis en Irlande à titre humanitaire. L'Irlande a également annoncé récemment sa volonté de mettre en place un programme de parrainage des réfugiés, en vertu duquel les communautés irlandaises prendront part plus directement à l'accueil et à la réinstallation des réfugiés en coopération avec les autorités et la société civile, ce qui leur permettra d'exprimer leur solidarité avec les réfugiés et de créer du lien social entre les communautés. Enfin, M. Gaffey invite le HCR à continuer d'accorder toute l'importance qu'elle mérite à la lutte contre l'exploitation et la violence sexuelles dans le cadre de la gestion des crises migratoires.

14. **M<sup>me</sup> Flores Liera** (Mexique) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par la Colombie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Le départ précipité de nombre de Vénézuéliens vers d'autres pays du continent sud-américain pour préserver leur sécurité et leurs droits constitue l'un des défis les plus importants que la région a dû relever dans son passé récent. Elle invite donc le HCR à intensifier sa présence et ses actions dans les principaux pays accueillant ces personnes ayant besoin de protection, en coordination étroite avec les autorités nationales, les organismes compétents des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires ainsi qu'avec la communauté des donateurs. Le Mexique prend note à cet égard de la nomination, par le HCR et l'OIM, de M. Stein au poste de Représentant spécial conjoint pour les réfugiés et migrants vénézuéliens.

15. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

16. **M. Czech** (Pologne) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne. Les situations provoquant l'afflux de réfugiés sont diverses et le nombre de demandeurs d'asile est bien supérieur à la capacité d'accueil de nombreux États, qui ne disposent souvent pas des ressources nécessaires pour faire face aux besoins. En outre, ces mouvements de population font que les États d'accueil craignent souvent pour la cohésion sociale et la sécurité de leurs citoyens. C'est pourquoi il conviendra en pratique de faire une distinction entre les procédures relatives aux migrations irrégulières et les demandes d'asile, et de veiller à ce que des dispositifs efficaces de traitement des demandes d'asile soient mis en place dans les régions instables. Au cours des dernières années, la Pologne a sensiblement renforcé ses mesures d'aide aux réfugiés et aux pays accueillant les réfugiés dans leur région d'origine. Le montant de l'aide humanitaire a en effet été multiplié par six entre 2015 et 2017. En outre, la Pologne prend part au financement de programmes destinés à atténuer les effets des crises migratoires au Moyen-Orient. Elle verse notamment des contributions au Fonds régional d'affectation spéciale de l'UE en réponse à la crise syrienne et, dans le cadre d'accords bilatéraux d'aide au développement, elle participe au financement de projets d'organisations non gouvernementales (ONG) polonaises au Moyen-Orient et apporte son appui aux réfugiés syriens résidant en Jordanie et au Liban. Dans un souci de solidarité avec son voisin, elle fournit une aide humanitaire ainsi qu'une aide au développement aux personnes déplacées en Ukraine.

17. **M<sup>me</sup> van Daalen** (Pays-Bas) dit que son pays consacrera chaque année 128 millions d'euros – en sus de l'aide existante – au renforcement des capacités des pays d'accueil, notamment en matière d'éducation, de services, d'emploi et de protection des personnes vulnérables. Les Pays-Bas vont également collaborer avec le HCR dans le cadre d'un partenariat doté d'un budget annuel de 100 millions d'euros visant à favoriser la réinstallation des personnes déplacées. Ils vont en outre relever de 500 à 750 le nombre de réfugiés accueillis chaque année. Les Pays-Bas se félicitent que le HCR ait adopté des normes de transparence pour l'établissement de ses rapports et soulignent qu'il doit remédier aux lacunes constatées par le Bureau des services de contrôle interne en matière

de suivi des projets et appliquer une politique de tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation, de la violence et du harcèlement sexuels. Le HCR devrait contribuer à l'intégration généralisée de l'aide psychosociale et de services de santé mentale dans l'appui aux réfugiés, et coordonner son action avec celle de l'OIM.

18. **M. Gave** (France) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Au titre de sa nouvelle stratégie humanitaire, la France a adapté sa politique d'asile et d'immigration à l'évolution du contexte et elle entend, d'ici à 2022, consacrer 0,55 % de son revenu national brut à la solidarité internationale. Elle a également mis en œuvre, en collaboration avec des partenaires européens et africains et avec le soutien du HCR et de l'OIM, une feuille de route sur les flux migratoires en Méditerranée centrale, et elle accueillera 3 000 réfugiés libyens, nigériens et tchadiens d'ici à 2019. Elle soutient les efforts que le HCR déploie pour renforcer ses partenariats, notamment avec le secteur privé, et pour favoriser l'égalité des sexes.

19. **M<sup>me</sup> Hakala** (Finlande) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Elle salue la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés et des priorités stratégiques globales du HCR, ainsi que l'obtention d'une nationalité par 56 000 apatrides l'an dernier. Le rôle du secteur privé, de la société civile et des réfugiés eux-mêmes devra être renforcé dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés, de même que la place des personnes handicapées. La réinstallation, notamment des personnes vulnérables, et le maintien du droit d'asile et de régimes d'asile demeurent des priorités, tout comme l'accès immédiat des enfants demandeurs d'asile à des services de santé et à des activités sociales. La Finlande a modifié sa législation pour que les réfugiés et les autres immigrants puissent s'intégrer plus facilement au marché du travail et bénéficier de formations. Elle continuera de conclure avec le HCR des accords financiers pluriannuels, et un tiers de ses contributions ne seront pas préaffectées.

20. **M. Al-Ghunaim** (Observateur du Koweït) dit que son pays a organisé trois conférences mondiales de donateurs, qui ont permis de recueillir des dons et contributions en faveur des réfugiés pour un montant total de 6 milliards de dollars, dont 3,7 milliards de dollars pour 2017-2020. Le Koweït coopère avec le HCR pour soutenir les pays voisins de la Syrie et il a versé une contribution de 30 milliards de dollars aux fins de la reconstruction de l'Iraq.

21. **M. Zniber** (Maroc) s'inquiète de la diminution du budget du HCR pour l'Afrique en 2019. Le Maroc a adopté une loi sur la traite des êtres humains, et une loi sur l'asile est en cours d'examen. Dans le cadre de sa Stratégie nationale d'immigration et d'asile, le Gouvernement a mis en œuvre une politique globale d'intégration socioéconomique des immigrants, qui a bénéficié à près de 50 000 personnes. L'enregistrement des populations des camps de Tindouf reste conditionné au règlement du différend régional sur le Sahara marocain, ce qui est contraire aux règles du HCR.

22. **M. González Arenas** (Uruguay) dit que son pays a enregistré une augmentation notable des demandes d'asile et qu'il doit renforcer ses capacités nationales. Depuis 2009, l'Uruguay a mis en œuvre divers programmes de réinstallation solidaire, notamment en faveur des femmes victimes de violence, des migrants colombiens en milieu rural, des réfugiés syriens et des réfugiés en provenance d'Amérique centrale, notamment d'El Salvador. Afin de développer ces programmes de façon ordonnée et viable, l'Uruguay a demandé à faire partie du Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents coordonné par l'OIM et le HCR.

23. **M. Garcia** (Philippines) dit qu'en octobre 2017, son pays a signé un accord interministériel sur la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides aux Philippines, qui prévoit des mécanismes d'assistance et de services, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, de l'emploi et des moyens de subsistance. Les Philippines continuent de délivrer aux réfugiés et aux apatrides reconnus des titres de voyage en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés, titres dont la validité a été étendue de deux à cinq ans. Le 24 novembre 2017, le Gouvernement a lancé son plan d'action d'éradication de l'apatridie – qui prévoit notamment l'élimination de

toute disposition sexiste dans les lois sur la nationalité, l'adhésion aux conventions des Nations Unies sur l'apatridie et l'amélioration des données quantitatives et qualitatives sur les apatrides – et mis en place un mécanisme d'urgence relatif au transit pour assurer la protection immédiate des réfugiés qui risquent d'être refoulés ou persécutés. En outre, les Philippines participent activement au forum régional sur les déplacements en cas de catastrophe.

24. **M<sup>me</sup> Kazakova** (Fédération de Russie) dit que la protection internationale des personnes relevant de la compétence du HCR doit reposer sur les principes de neutralité, d'indépendance, d'humanité et de respect de la souveraineté du pays d'accueil. Il convient avant toute chose de s'attaquer aux causes profondes des migrations et de renforcer les mesures de retour volontaire des réfugiés. C'est ce qu'a fait la Fédération de Russie en libérant la Syrie des groupes terroristes et en permettant ainsi aux réfugiés syriens de revenir chez eux. Elle mène par ailleurs de nombreuses actions humanitaires, participe au règlement des conflits et soutient le HCR dans son travail. Sur le plan interne, le pays accueille sur son territoire un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, dont plus d'un million d'Ukrainiens. En outre, il a accueilli environ 800 000 apatrides depuis 1992 et accordé la nationalité russe à nombre d'entre eux. Le projet de loi relatif à l'asile sur le territoire de la Fédération de Russie, en cours d'élaboration, consacre les principes conventionnels de base, réduit la durée et le coût des procédures d'octroi d'asile et prévoit la création d'un mécanisme de protection temporaire.

25. **M<sup>me</sup> Poláková** (Slovaquie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Le Cadre d'action global pour les réfugiés est déjà mis en œuvre par 15 pays, et ceux-ci devraient en être félicités. Les enseignements tirés de cet exercice sont la preuve que l'adoption de solutions globales et d'une approche mobilisant l'ensemble de la société peut fonctionner. Ils sont également de bon augure pour le pacte mondial sur les réfugiés, qui est le fruit des efforts remarquables et constructifs qu'a déployés la communauté internationale dans son ensemble. La Slovaquie continuera de soutenir financièrement les activités que le HCR mène pour venir en aide aux personnes nécessitant sa protection.

26. **M<sup>me</sup> Jayasuriya** (Observatrice de Sri Lanka) constate avec une vive préoccupation que 85 % des réfugiés continuent d'être accueillis par des pays à revenu faible ou intermédiaire et dit qu'il faut garantir à ces pays un appui sans faille. En ce sens, le pacte mondial sur les réfugiés est une victoire éclatante du multilatéralisme, puisqu'il est la preuve de la volonté de toutes les parties prenantes de trouver des solutions communes et de partager la charge des pays hôtes. Ayant été confrontée aux problèmes des déplacements internes et du rapatriement des réfugiés, Sri Lanka est consciente des difficultés liées au retour au pays et à la réintégration. L'aide apportée par le HCR pour protéger et héberger les déplacés à Sri Lanka a été précieuse, et des progrès considérables ont été accomplis concernant l'adoption de solutions durables facilitant le retour et la réintégration des réfugiés sri-lankais. Bien qu'elle ne soit pas partie à la Convention relative au statut des réfugiés (1951), Sri Lanka est déterminée à assumer ses responsabilités au titre des normes et principes internationaux.

27. **M. Kára** (République tchèque) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Récemment, la République tchèque a approuvé le versement d'une contribution importante au HCR afin de faire face à des flux de déplacés relativement nouveaux dans plusieurs régions d'Éthiopie. Elle a également renouvelé sa coopération de long terme avec le HCR concernant les réfugiés afghans au Pakistan et en Iran, ainsi que l'assistance qu'elle apporte à ceux qui décident de retourner en Afghanistan. Le pays continue également d'aider les réfugiés syriens en Jordanie, au Liban et en Turquie, et les déplacés et rapatriés en Iraq. La décision prise récemment d'ouvrir une ambassade à Bamako viendra à l'appui des efforts déployés par la République tchèque au Sahel. La République tchèque est déterminée à poursuivre sa coopération avec le HCR en participant activement à la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et en parrainant des jeunes professionnels dans le cadre du Programme des jeunes experts associés.

28. **M. Šuc** (Slovénie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'adoption, plus tard cette année, du pacte mondial sur les réfugiés transformera la manière dont la communauté internationale œuvre à l'échelle mondiale pour protéger les réfugiés et trouver des solutions durables. La Slovénie est un petit donateur, mais elle fait tout son possible pour atténuer la souffrance des personnes en situation d'urgence humanitaire. À ce titre, elle continuera d'apporter régulièrement son concours aux activités du HCR. Cette année, l'aide qu'elle a fournie a été consacrée aux déplacés et aux réfugiés syriens et, conformément à ce qu'elle avait annoncé lors de la Conférence de Bruxelles pour l'avenir de la Syrie en 2017, elle continuera de contribuer financièrement à l'action du HCR en Syrie en 2019. En outre, elle fera bientôt parvenir au HCR une contribution supplémentaire destinée aux activités qu'il mène dans les Balkans occidentaux. La Slovénie appuie également plusieurs projets axés sur l'autonomisation économique et sociale des femmes, en particulier en Jordanie, au Liban et en Ouganda. En outre, elle participe au programme de relocalisation de l'Union européenne et a accueilli 253 personnes venant d'Érythrée, de Syrie, du Yémen et d'Iraq. Les 20 prochains demandeurs d'asile relocalisés sont attendus cet automne.

29. **M. Vierita** (Roumanie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. En tant que donateur émergent, pays de relocalisation et défenseur du droit humanitaire, la Roumanie est déterminée à protéger les réfugiés. Elle consacre son aide publique au développement à des projets liés à l'éducation et au développement dans les pays d'origine des réfugiés afin de lutter contre certaines des causes profondes de ce phénomène. En outre, elle modernise actuellement ses mécanismes nationaux d'aide internationale humanitaire pour pouvoir mieux relever les défis présents et futurs. L'année 2018 marque le dixième anniversaire du Centre de transit d'urgence de Timisoara, qui fait l'objet de travaux d'expansion et de modernisation en vue d'améliorer encore l'assistance fournie aux réfugiés vulnérables. La Roumanie accueille avec satisfaction la participation active du HCR aux débats préliminaires concernant la possible mise en place de plateformes régionales de débarquement en coopération avec des pays tiers. Elle l'encourage à poursuivre le dialogue afin de préciser les éléments pratiques de ce projet et d'en définir les modalités de mise en œuvre. Enfin, la Roumanie accordera une attention particulière à tous les aspects des migrations lorsqu'elle présidera le Conseil de l'Europe à compter de janvier 2019.

30. **M. Ambrazevich** (Biélarus) dit que son pays collabore activement avec le HCR et soutient le travail que celui-ci accomplit en faveur de la protection des réfugiés et des apatrides. Il considère que le HCR a permis de mener cette année des débats constructifs et transparents sur le pacte mondial sur les réfugiés et de renforcer considérablement la protection accordée aux réfugiés, tout en maintenant un équilibre entre les divers intérêts, parfois divergents. Il importe de s'attaquer en premier lieu aux causes profondes des migrations : les violations graves du droit international qui conduisent aux guerres et aux conflits. Pour cela, les principaux acteurs devraient engager un dialogue sur la vision stratégique à adopter.

31. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Il remercie en particulier le Koweït et les autres États du Golfe pour les contributions supplémentaires qu'ils ont versées en 2018 ainsi que les Pays-Bas pour la générosité de leurs contributions non préaffectées. Le Haut-Commissaire appelle les pays à suivre l'exemple de la délégation des Philippines, qui a fourni des renseignements concrets et détaillés sur les mesures prises par le pays, lors de la manifestation de haut niveau sur l'apatridie qui sera organisée lors de la soixante-dixième session du Comité exécutif du HCR dans le cadre de la campagne I Belong.

*La séance est levée à 18 heures.*